



LE CCAS PROCHE DE VOUS

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique de solidarité de la Ville de Belfort en étroite liaison avec les autres institutions et le monde associatif.

Il intervient dans cinq domaines :

- **L'AUTONOMIE** : services en direction des personnes âgées et/ou handicapées
- **LA SOLIDARITÉ** : accompagnement social des personnes vulnérables
- **LA SANTÉ** : actions collectives de promotion de la santé
- **L'ACCESSIBILITÉ** : physique et sociale des personnes handicapées
- **L'INSERTION PROFESSIONNELLE** : accès à l'emploi des personnes en difficulté



_Jattitudes01r / Photos DR

RENSEIGNEMENTS

Centre Communal d'Action Sociale
14 bis rue du Général Strolz, 90008 Belfort
Tél. 03 84 54 56 56
ccas@mairie-belfort.fr • belfort.fr

- Autonomie
- Solidarité
- Santé
- Handicap
- Insertion





■ AUTONOMIE

→ Au service des personnes âgées et handicapées

- Services de soutien à domicile :
 - intervention d'aides à domicile,
 - soins infirmiers à domicile avec une équipe d'aides-soignantes,
 - livraison de repas,
 - bibliothèque à domicile,
 - déneigement, petits dépannages,
- Actions favorisant le lien social (animations seniors, réseaux de bénévoles).

■ SOLIDARITÉ

→ Accompagnement social des personnes vulnérables

- accueil des Belfortains (écoute, orientation, élaboration d'un plan d'aide),
- instruction des dossiers d'aide sociale légale et extra-légale,
- accompagnement social des Belfortains vulnérables.

■ SANTÉ

→ Actions collectives de promotion de la santé

Prévention et promotion de la santé concernant notamment :

- les conduites à risques,
- les campagnes nationales : Octobre Rose, Mars Bleu, journée de l'audition...,
- l'organisation de forums santé,
- la prise en charge des difficultés psychologiques,
- les vaccinations...



■ HANDICAP

→ Accessibilité physique et sociale

- Actions pour que Belfort soit une ville accessible en partenariat avec la Ville de Belfort et les associations :
 - bâtiments recevant du public,
 - voirie et espaces publics.
- Actions pour l'accessibilité sociale des personnes en situation de handicap :
 - accès à la citoyenneté,
 - sports et loisirs (ex: FIMU pour tous).

■ INSERTION

→ Accès à l'emploi des personnes en difficulté (jeunes, chômeurs de longue durée...)

- suivi du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en particulier les actions d'insertion professionnelle intégrées aux marchés publics,
- suivi de l'activité des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- suivi des dispositifs seconde chance (Ecole de la deuxième chance, Etablissement Public d'Insertion de la Défense).

